CONTRIBUTION ESS FRANCE CONSULTATION EU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL POST 2027

ESS France, organisation reconnue représentative de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France par la loi du 31 juillet 2014, accueille positivement cette consultation. Comme le reconnaissent les organisations internationales[1], pour faire face au contexte de tensions géopolitiques, de fragilisation de nos modèles démocratiques, de tensions économiques et commerciales, il est primordial de mobiliser le potentiel de l'ESS, au service de l'intérêt collectif ; d'une résilience européenne et des territoires accrues, d'une reprise plus juste et durable. Reconnue comme l'un des écosystèmes industriels de l'Europe, l'ESS répond aux objectifs de la boussole de compétitivité européenne visant la création d'emplois à haute valeur ajoutée, la transition écologique, l'innovation sociale et la lutte contre la pauvreté, le renforcement démocratique.

Dans ce contexte ESS France plaide Pour le renforcement du budget alloué à la politique de cohésion de l'Union et à l'ESS en tant qu'acteur central de la cohésion sociale et économique de l'Union européenne (UE).

En matière agricole et alimentaire, d'éducation, de coopération européenne et internationale, d'ancrage industriel, de capacitation des actifs, de mobilisation des jeunes et de la société civile, d'anticipation des crises et de réduction de leurs impacts, l'ESS est une réponse structurante pour l'Europe, ses régions et territoires. Elle est indispensable à politique de cohésion ambitieuse et résiliente, essentielle pour les citoyens européens et pour contribuer à la paix et la stabilité en Europe.

ESS France soutient l'avis de Social Economy Europe et appelle à :

- Un **Fonds social européen[2] et un Fonds européen de développement régional forts et indépendants** avec des ressources accrues.
- **Garantir les opportunités d'investissement et de financement pour l'ESS**.
- Une **architecture simplifiée** des fonds et conforme aux valeurs de l'UE qui reconnaisse le rôle et le potentiel de l'ESS.

Parce que les financements européens constituent une réelle opportunité de consolidation et de développement pour les entreprises et organisations de l'ESS, ESS France rappelle :

- La nécessité de leur **garantir l'accès de plein droit et sans exception** aux mesures de soutiens financier & au restant à programmer.

---

[1] L'ONU à travers sa toute première résolution Promouvoir l'économie sociale et solidaire pour le développement durable et sa seconde sur Promouvoir l'économie sociale et solidaire pour le développement durable – UNTFSSE, l'OIT par le biais d'une Résolution sur le travail décent et l'économie sociale, l'OCDE en approuvant une Recommandation sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale et l'UE avec l'adoption d'un Plan d'action en faveur de l'économie sociale et la Recommandation du Conseil relative à l'élaboration de conditions-cadres de l'économie sociale adoptée par tous les États membres.

[2] Résolution du Parlement EU adoptée le 11 mars 2025

- La **transversalité de l'ESS** aux futurs objectifs stratégiques de la programmation 28-34 poursuivis par ces objectifs :

  ⇒ En offrant des emplois de qualité, durables, non délocalisables voire re localisables, l'ESS participe à la souveraineté économique recherchée par l'UE & répond aux objectifs du Socle européen des droits sociaux.

  ⇒ Les entreprises et organisations de l'ESS sont des partenaires naturels auprès des collectivités territoriales et des pouvoirs publics pour développer des solutions écologiques et solidaires d'ores et déjà existantes.

  ⇒ La territorialisation des Fonds européens et structurels d'investissement est un élément majeur et le maintien de leurs gestions au plus proche des territoires est un atout indéniable pour l'ESS qui est une économie territoriale.

ESS France soutient l'avis de la Commission Europe & Internationale du Conseil supérieur de l'ESS adopté en 2024 et recommandations qui en sont issues de :

- **Renforcer le suivi des fonds européens destinés à l'ESS** via la mise en place d'un suivi spécifique du champ de l'ESS dans le cadre des outils français de suivi des fonds européens.
- **Renforcer la lisibilité** des AAP à destination de l'ESS & adapter leur structure et les cahiers des charges aux spécificités de l'ESS.
- **Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets** via la mise en place de relais de proximité en région (ou le renforcement des moyens des acteurs existants) par le biais des réseaux de l'ESS.
- **Limiter les effets des surcontrôles et des interprétations d'audit contradictoires** inadaptés au champ de l'ESS, souvent orientés vers une logique de sanction et non d'accompagnement & limiter les changements d'interprétation des règles (avec des effets rétroactifs) entre les différents auditeurs.
- **Sécuriser financièrement les porteurs de projet** en étudiant par exemple la possibilité de massifier l'expérience de « cap'Essor » (dispositif de préfinancement des FESI et de fonds nationaux en articulation avec l'AFD, porté ESS France Outre-mer), ou l'exemple du fonds de préfinancement mis en place par la DGEFP.

ESS France soutient les recommandations formulées par ses membres ainsi que celles issues de la note de positionnement coordonnée par Social Economy Europe sur InvestEU[3].

ESS France en tant que membre de l'Instance nationale de concertation de l'accord de partenariat France) et du comité de suivi national du FSE + et sera attentive aux suivis de cette consultation & se tient à disposition pour participer aux auditions à venir.

[3] https://www.socialeconomy.eu.org/wp-content/uploads/2024/05/InvestEU-policy-paper-2.pdf